ofce

Blog 2024

Les familles pénalisées par l'inflation

La perte importante de pouvoir d'achat des prestations familiales

Antoine Math, *IRES, HCFEA*
Hélène Périvier, *OFCE, HCFEA*

Quelles conséquences de la période inflationniste sur le pouvoir d'achat des familles? Le Conseil de la famille du HCFEA vient de sortir une note actualisant ses travaux sur cette question. Il ressort que les prestations familiales ont perdu 2,4 % de pouvoir d'achat sur les 4 dernières années, conduisant à un moindre dépense publique en prestations familiales de l'ordre de 3 milliards d'euros et de prestations de solidarité de 4,6 milliards d'euros.

Première publication :

Rédacteurs en chef : Elliot Aurissergues & Paul Malliet

Blog OFCE n°
publié le

ofce

Les familles pénalisées par l'inflation

La perte importante de pouvoir d'achat des prestations familiales

Antoine Math & Hélène Périvier

Chaque année au 1er avril, l'étalon à partir duquel sont calculées la plupart des allocations pour les familles, la BMAF (base mensuelle des allocations familiales), fait l'objet d'une revalorisation pour tenir compte de l'inflation. L'indexation est réalisée à partir de l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac (IPCHT), calculée sur les douze derniers indices mensuels. Ainsi, le taux appliqué en avril de l'année N pour revaloriser les prestations prend en compte les évolutions annuelles des douze indices mensuels de février N-1 à janvier N, par rapport aux évolutions annuelles des douze indices mensuels de février N-2 à janvier N-2.

Graphique 1

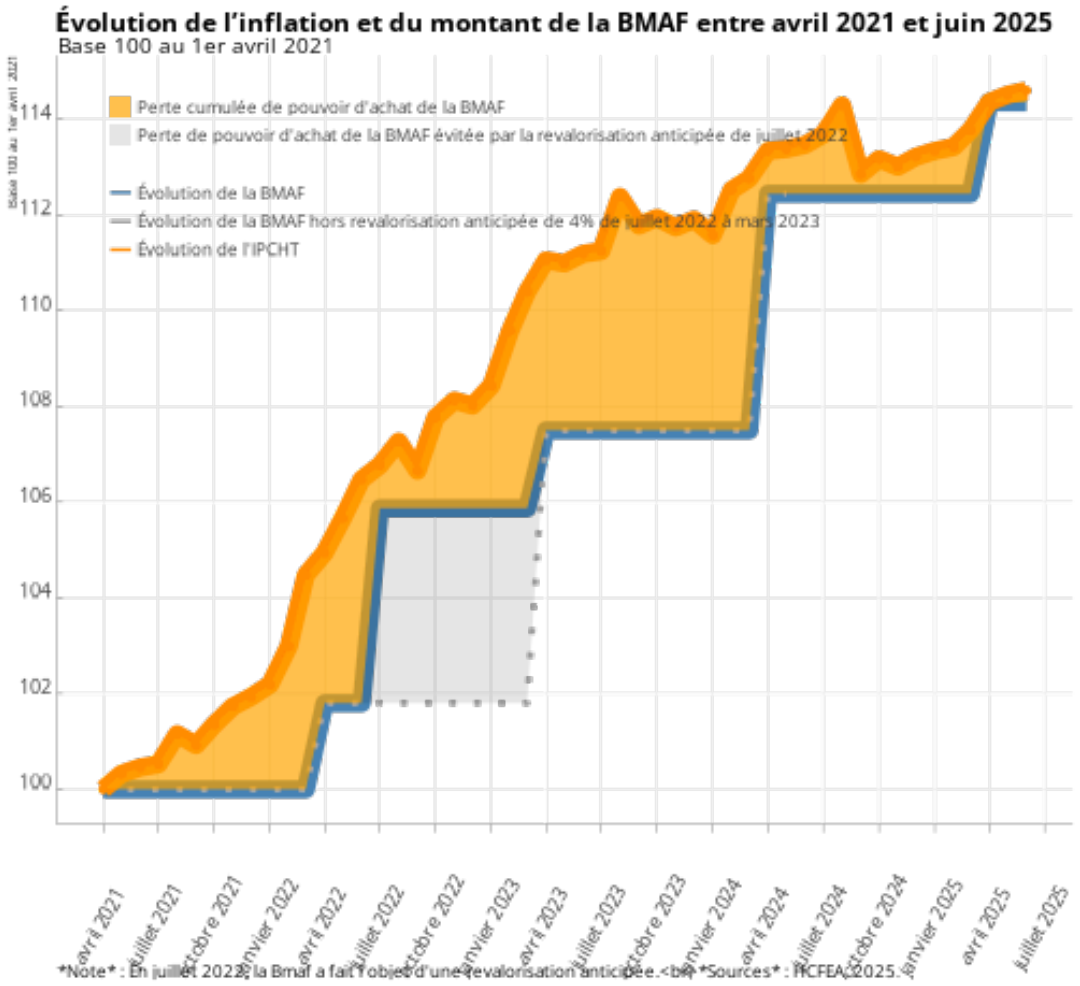

Ce mécanisme conduit à ajuster avec retard le niveau des prestations à partir de l'inflation constatée. En période d'inflation stable, cela ne pose pas de problème, mais en cas de flamblée des prix, comme celle que la France a connu entre 2021 et 2023, cela conduit à une perte cumulée importante. Le Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a publié un rapport complet pour estimer la perte de pouvoir d'achat des prestations perçues par les familles pendant la période inflationniste. Il publie une note qui met à jour ses travaux. Bien que le niveau de la BMAF ait rattrapé celui de l'IPCHT au 1er avril 2025, la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis avril 2021 n'a pas été compensée (zone orange, graphique 1). Si l'indexation avait été réalisée au fur et à mesure, le coût des prestations sociales auraient été d'environ 3 milliards supérieur à ce qu'il a été, et celui des prestations de solidarité de 4,6 milliards d'euros.

Pour éviter que cela ne se reproduise, le Conseil de la famille recommande d'ajouter un mécanisme de revalorisation automatique qui s'appliquerait dès que l'inflation dépasse 2 % depuis la dernière revalorisation.